

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****20106365***

le,

Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le**07 SEP. 2020**

jour de sa réception.

~~Le Greffier,~~

Greffier

N° d'entreprise : **0825 438 821****Nom**(en entier) : **COQARDENNE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue des Prés la Mercire 3, 6880 Bertrix****Objet de l'acte : Révocation et renouvellement d'un mandat d'administrateur + nomination
d'un administrateur délégué**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 2020

Révocation du mandat d'administrateur de la SRL VOLAILLES WENKIN ET FILS

L'assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur de la SRL VOLAILLES WENKIN ET FILS
avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de donner procuration à Monsieur Michel PETIT, avec faculté de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel PETIT

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Michel PETIT pour une durée de 6 ans, et ce avec effet rétroactif au 12 mai 2020. Son mandat n'est pas rémunéré.

L'assemblée générale décide de donner procuration à Monsieur Michel PETIT, avec faculté de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOUT 2020

1. Nomination d'un administrateur délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix de nommer en tant qu'administrateur délégué Monsieur Michel PETIT, pour une durée de 6 ans, et ce avec effet rétroactif au 12 mai 2020. Son mandat n'est pas rémunéré.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/09/2020 - Annexes du Moniteur belge



2. Délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité des voix de donner procuration à Monsieur Michel PETIT, avec faculté de substitution, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Michel PETIT
Administrateur délégué et mandataire